

Périgueux, le 10 octobre 2017

L'inspectrice d'académie, directrice des services de
l'éducation nationale

aux enseignants des écoles publiques de Dordogne

s/c des IEN de circonscription

Note départementale MATERNELLE - Rentrée 2017

INSPECTION DE L'EDUCATION
NATIONALE PERIGUEUX NORD
MISSION MATERNELLE

Le texte suivant rappelle les priorités propres à la scolarisation à l'école maternelle et propose des recommandations relatives aux divers aspects de la vie de l'élève et de sa scolarisation à l'école maternelle.

Le cadre fixé à l'école maternelle (Code de l'éducation, article L321-2)

Affaire suivie par :
MN PONS

« La formation qui est dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants. Elle tend à prévenir des difficultés scolaires, à dépister les handicaps et à compenser les inégalités. La mission éducative de l'école maternelle comporte une première approche des outils de base de la connaissance, prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et leur apprend les principes de la vie en société »

Téléphone
05.53.02.84.78

Courriel
Ce.i-en-perigueux-nord@ac-bordeaux.fr

L'enseignant de classe enfantine ou maternelle veille à stimuler le développement sensoriel, moteur, cognitif et social de ses jeunes élèves, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. Il s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre de devenir progressivement élève.

20, rue Alfred de Musset
CS10013
24054 PERIGUEUX Cedex

La pédagogie en école maternelle selon les programmes 2015 (arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015)

La pédagogie est structurée autour de trois verbes-clé. Pour pouvoir apprendre, les enfants doivent :

- **AGIR**, c'est-à-dire prendre des initiatives et « faire » pour développer la réflexion et la pensée.
- **S'EXPRIMER**, c'est donner une place primordiale au langage comme condition essentielle de la réussite.
- **COMPRENDRE**, ce qui suppose tout au long du cycle une prise de distance progressive et une prise de conscience du sens et rôle de l'école. C'est dans ce cadre que se construit la posture d'élève.

Une pédagogie du langage oral et écrit

La pédagogie de l'école maternelle est clairement centrée sur le langage oral, ce qui n'exclut pas, notamment en GS, l'entrée progressive dans l'écrit et la préparation à la lecture-écriture, comme cela est clairement spécifié dans les derniers programmes de 2015. **L'acquisition et le développement de la conscience phonologique sont explicitement désignés comme des objectifs d'apprentissage qui doivent faciliter l'entrée dans la lecture au cours préparatoire.** L'acquisition des premiers éléments de la conscience phonologique et la découverte du principe alphabétique, permettront à l'élève de procéder à des essais autonomes d'écriture de mots nouveaux. Les tentatives d'écriture doivent être encouragées et provoquées, car c'est dans ces activités d'écriture que les enfants sont obligés de s'interroger sur les

composantes de l'écrit et sur ce qui distingue les mots entre eux : « Les enfants ont en effet besoin de comprendre comment se fait la transformation d'une parole en écrit, d'où l'importance de la relation qui va de l'oral vers l'écrit ».

Formation des enseignants dans le département

Au niveau départemental, les années antérieures ont priorisé la place du jeu comme modalité spécifique d'apprentissage puis le domaine explorer le monde. Cette année, le choix du langage oral sera traité en cycle 1 comme en cycle 3. La place du lexique dans le domaine du langage comme outil de compréhension sera un axe privilégié.

Fonctionnement des classes maternelles

Je vous rappelle que la charte Maternelle remise à jour l'an dernier et annexée au règlement départemental constitue un appui indispensable pour les écoles.

Dans l'introduction il est bien rappelé « Pour le bien-être des élèves, l'accueil d'élèves de moins de 3 ans dans les classes avec des niveaux élémentaires n'est pas à favoriser. De même l'accueil dans des classes de plus de 25 élèves ne met pas les élèves de moins de 3 ans dans les meilleures conditions ».

J'attire votre attention sur l'accueil des moins de trois ans qui est spécifique à l'éducation prioritaire. Une formation des directeurs dans ces secteurs a permis de rappeler l'attention pédagogique particulière et le risque d'isolement de ces tout-petits dans les classes à cours multiples.

L'article concernant la sieste est également à rappeler en ce début d'année pour le fonctionnement général des écoles dans un esprit de coéducation avec les parents.

Enfin, l'organisation des enseignements dans une classe maternelle est structurée dans un emploi du temps. Sa formalisation est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité des programmes en vigueur. Il permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux.

L'inspectrice d'académie,

Elisabeth Laporte